

LUNDI 15 NOVEMBRE 2004

# Les cartes du bruit rendues obligatoires

**Elles seront chargées de « prévenir les effets du bruit**, de réduire, si nécessaire, ses nuisances, et de protéger les zones calmes ». C'est officiel depuis hier, les cartes du bruit seront bientôt obligatoires. Les agglomérations de plus de 250 000 habitants devront en être dotées au plus tard en 2007. Les principaux aéroports, routes et voies ferrées seront aussi

soumis à cette nouvelle législation.

Ces cartes comporteront une évaluation du nombre de personnes exposées à un niveau de bruit excessif, et recenseront des mesures pour traiter les nuisances sonores. Elles seront particulièrement utiles sur le marché de l'immobilier, les acheteurs potentiels pouvant y trouver de précieux renseignements.

**observatoire** Pionnière, la région Ile-de-France a voté en janvier la création de Bruitparif, un observatoire régional du bruit chargé de dresser les cartes du bruit et de traiter les principaux points noirs.